



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira

**le mardi 10 janvier 2023 à 20 h 30**

en séance ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal – Information
3. Débat sur les projets et travaux d'investissement 2023
4. Voirie- Instauration d'un sens interdit au croisement de la RD 215 et de la rue de la Liberté
5. Urbanisme - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information
6. Questions diverses et communication

Affiché le 3 janvier 2023  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

